



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20161216-16_05_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2016

Publication : 16/12/2016



Délibération l'Assemblée Plénière

DAP N°16.05.04

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : groupes Socialistes, Radicaux et Démocrates, Ecologiste, Union de la droite et du Centre

CONTRE : groupe Front National

OBJET : Adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII).

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière les **15 et 16 décembre 2016** après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental en date du 12 décembre 2016

Vu l'avis de la CTAP en date du 7 novembre 2016 et les contributions formulées dans le cadre de la concertation préalable ;

DECIDE

- D'adopter le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) joint en annexe .

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 16 DECEMBRE 2016

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.